



LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LES DISPOSITIFS ET LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Alors que les marges de manœuvre des établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social se resserrent, la formation professionnelle représente un levier important pour développer la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et des soins. Par ailleurs, la formation professionnelle occupe une place centrale dans la gestion des ressources humaines.

Optimiser son approche de la formation professionnelle, c'est :

- s'inscrire dans un contexte réglementaire et développer un savoir-faire technique ;
- définir une politique de formation adaptée à la structure, en lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

C'est pourquoi la FEHAP a conçu deux formations complémentaires sur ce sujet.

La formation présentée ici est spécialement conçue à l'intention de tous les acteurs en charge du plan de développement des compétences afin qu'ils maîtrisent :

- les dispositifs de formation revus dans la loi de 2018 "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" ;
- leur financement à l'aune de l'accord relatif à la formation et au développement des compétences dans le secteur sanitaire social et médico social privé à but non lucratif du 9 septembre 2020.

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les différents dispositifs de formation
- Identifier des pistes de travail pour optimiser le plan de développement des compétences
- S'approprier les outils et méthodes d'élaboration du plan de développement des compétences

CONTENU

Le plan de développement des compétences

- La définition de l'action de formation
- Plan de développement des compétences et dialogue social : le dispositif de concertation
- L'entretien professionnel
- Les spécificités du Développement Professionnel Continu (DPC)

Les dispositifs de qualification et leur financement

- Les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage
- Le compte personnel de formation : un levier commun pour la qualification
- La promotion et reconversion en alternance (dite ProA) dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif suite à l'accord du 7 décembre 2020



23/24 mai 2022



Paris



650€

par personne



2 jours

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissances relatives à une fonction managériale et/ou RH

PUBLICS

- Directeurs et directeurs-adjoints
- Responsables des ressources humaines
- Assistants ressources humaines et toute personne en charge du plan de développement des compétences

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pédagogie interactive alternant :**
- apports théoriques et méthodologiques
 - cas pratiques
 - travaux en sous-groupes
 - échanges et mutualisation

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Conseillère Formation Professionnelle et relations du travail